

*Questions orales*

[Traduction]

## L'OPPOSITION DES ÉGLISES À LA LOI SUR LE DIVORCE

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Monsieur le Président, le ministre considère-t-il comme légitimes les fortes pressions que les Églises exercent pour essayer de faire appliquer ou modifier une loi, ou estime-t-il qu'elles enfreignent les conditions qu'un organisme doit respecter pour être enregistré?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je ne veux pas porter de jugement global si je n'ai pas vu la situation particulière dont il est question. J'invite le député . . .

**Une voix:** Il n'écoute pas, il n'est pas intéressé!

**M. Bussières:** Monsieur le Président, c'est vraiment une maladie de l'autre côté de la Chambre, à savoir de ne pas du tout être intéressé à entendre les réponses. J'invite le député à réexaminer le bulletin d'interprétation, dis-je, et d'en saisir le sens profond puis de porter lui-même un jugement. S'il a des situations particulières à me soumettre, c'est avec plaisir que je les examinerai. S'il n'est pas d'accord sur le bulletin d'interprétation, qu'il le dise carrément et qu'il dise qu'à son avis le gouvernement ne doit pas tenir compte de la loi de l'impôt sur le revenu ni des interprétations des tribunaux, mais aller à l'aveuglette suivant les circonstances, dans l'administration de cette loi, et ce, de façon purement arbitraire.

\* \* \*

[Traduction]

## LES DROITS DE LA PERSONNE

## LE RENVOI D'UNE FEMME CONTRÔLEUR DE LA CIRCULATION AÉRIENNE—LE REFUS DU MINISTÈRE DE COMMUNIQUER LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE INTERNE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'affaire qui a reçu beaucoup de publicité en fin de semaine. Je veux parler de la décision de la Commission d'appel de la Commission de la Fonction publique statuant que Ginette Roncali avait été renvoyée injustement de son emploi dans le secteur d'emploi non traditionnel de contrôleur de la circulation aérienne. Pourquoi les services du ministre ont-ils caché à la Commission d'appel les conclusions de leur propre enquête interne révélant que cette femme avait servi de bouc-émissaire pour les erreurs que d'autres avaient commises au sein du ministère?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je crois que l'affaire en elle-même est un sujet assez préoccupant. Quant à la question précise de la Commission d'appel, une clause de la convention collective des

contrôleurs de la circulation aérienne interdit expressément que pareilles données soient communiquées lors d'audiences d'appel. Malheureusement, à ce moment-là, le surveillant était malade et n'a pu communiquer les faits en personne. Dans le cas qui nous intéresse M<sup>me</sup> Roncali a réintégré ses fonctions et elle a été affectée dans la région de Waterloo pour une période de recyclage afin de pouvoir reprendre son travail.

● (1500)

## LA RÉTROGRADATION DE L'EMPLOYÉE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, ce qui m'inquiète dans des cas comme celui-ci, c'est qu'une femme doive se rendre jusqu'à une commission d'appel pour se faire rétablir dans ses fonctions dans un domaine d'emploi considéré comme non traditionnel. Même si M<sup>me</sup> Roncali retrouve son poste, pourquoi l'avait-on en premier lieu rétrogradée de contrôleur de la circulation aérienne à commis?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Monsieur le Président, dans ce cas précis, il ne s'agissait pas de préférence entre hommes et femmes. La façon dont les fonctions ont été remplies furent à l'origine des mesures qui ont été prises. M<sup>me</sup> Roncali a suivi la procédure normale en appelant à une commission qui s'est prononcée en sa faveur. Cela prouve que des procédures sont là pour empêcher toute injustice. Si d'autres aspects de cette affaire révèlent la moindre injustice, je suis tout disposé à les examiner pour assurer que cela ne se reproduira pas.

\* \* \*

## PÉTITIONS

## M. OGLE—L'ESSAI D'ENGINS NUCLÉAIRES AMÉRICAINS

**M. le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) le vendredi 16 mars 1984, est conforme au Règlement quant à la forme.

\* \* \*

**M. Paproski:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous sommes sur le point de perdre une loterie, un contrat de 33 millions de dollars passé en 1979 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le ministre s'est efforcé de dire . . .

**M. le Président:** Le député pourra peut-être porter cette question à l'attention de la Chambre en faisant une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement. En vertu des règles en vigueur à la Chambre, on ne peut pas dire qu'il s'agit là d'un rappel au Règlement.